



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



Dossier suivi par : Didier PRAT
Téléphone : 04.71.63.85.42
Mail : d.prat@inao.gouv.fr

N/Réf. : 22 - EV/DP/NF – 299

Objet : Examen du projet de révision allégée n° 1
PLU CHANAC.

Monsieur Le Maire
Mairie
Place de la Bascule
48230 CHANAC

Aurillac, le 20 juin 2022

Monsieur Le Maire,

Par courrier en date du 3 mai 2022 vous avez bien voulu nous faire parvenir, pour examen et avis, le projet de révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

La commune de CHANAC est située dans :

- l'aire géographique de production du lait et de transformation des AOP fromagères "Bleu des Causses" et "Roquefort",
- l'aire géographique de production des IGP "Agneau de Lozère", "Génisse Fleur d'Aubrac" et "Volailles du Languedoc".

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
La Déléguée Territoriale,

Emmanuelle VERGNOL

Copie : DDT 48

INAO - Délégation Territoriale Auvergne Limousin
Site d'Aurillac – Village d'Entreprises
14 Avenue du Garric - 15000 AURILLAC
TEL : 04 71 63 85 42 / www.inao.gouv.fr